

CAHIERS D'ACTEURS

La contribution d' ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT
au DEBAT PUBLIC sur la refonte de la station
d'épuration SEINE AVAL

n° 6



**ILE-DE-FRANCE
ENVIRONNEMENT**

Adresse

54 Avenue Edison
75013 PARIS

Tél : 01 45 82 42 34
Fax : 01 45 82 42 29
Email : idfe@erenis.fr

Site web :
<http://www.idfe.org>

ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT

Position de principe

1 REGARDER L'EAU AUTREMENT

L'eau est source de vie. C'est autour et à partir de l'eau que se sont développés aussi bien la nature que les hommes ; ils se sont ainsi retrouvés liés. Mais la destruction aveugle du patrimoine naturel et en particulier des riches espaces autour des cours d'eau est ressentie de plus en plus comme une atteinte aux conditions de vie des hommes. Après avoir asséché les marais, supprimé les mares, empêché les eaux des fleuves de s'étendre, bétonné les berges, pollué les cours d'eau et les nappes phréatiques, on redécouvre l'importance primordiale que jouent les milieux humides. On voit bien aujourd'hui comment les hommes cherchent à reconquérir des liens quotidiens avec l'eau dans la ville, à redonner leur place aux cours d'eau à la campagne, à remettre à l'air libre des cours d'eau enterrés, à imaginer des nouvelles circulations d'eau de pluie avec des cascades, des jets d'eau, etc... réinventant, réinterprétant les circulations naturelles ondulantes et vives que l'on trouve dans la nature de la source à la mer. Il nous faut donc aujourd'hui considérer d'abord l'eau comme une ressource positive et vivifiante, indispensable à l'homme. L'eau dans son cycle de vie, après avoir servi à transporter et soutirer des éléments plus ou moins polluants, est amenée sans cesse à se purifier, à se renouveler et à se revivifier naturellement. On s'est, au cours du temps, éloigné peu à peu de cet équilibre ; la sagesse nous demande de nous y rapprocher de nouveau autant que possible.

2 DÉCONCENTRER L'ASSAINISSEMENT AU PLUS PRÈS DES UTILISATEURS

C'est la première conséquence du point 1. Il s'agit de traiter les pollutions produites le plus à la source possible. Ceci va avec l'application du principe de subsidiarité pour gérer et décider au bon niveau les problèmes de l'assainissement.

Ce principe est prioritaire car il est la traduction à la fois :

• du traitement des pollutions à la source qui :

- évite l'accumulation, le renforcement des pollutions et les retards dans les traitements
- permet de choisir des procédés d'épuration mieux adaptés et souvent plus naturels, et donc la plupart du temps moins polluants
- rend l'assainissement plus économique grâce à des procédés adaptés aux caractéristiques locales des pollutions



• d'une responsabilisation des usagers vis-à-vis des eaux polluées qu'ils engendrent, et donc aussi des coûts dus correspondants. Chaque catégorie d'utilisateur (particuliers, entreprises, agriculteurs, communes...) est redevable pour les pollutions

Dans le cadre du débat public organisé par la :

cndp
Commission particulière
du débat public
Station d'épuration Seine aval

qu'elle produit. Chacun doit être à même de mettre en œuvre des procédés non polluants sinon les moins polluants : recyclage des eaux utilisées, développement d'une agriculture et d'un jardinage sans herbicides, pesticides ou engrais, toilettes sèches, diversification des procédés d'épuration (phytoépuration, techniques membranaires applicables à des volumes d'eaux petits ou grands, piscines à filtration naturelle sans chlore, etc.).

3 GÉRER AUTREMENT LES EAUX PLUVIALES

Traiter les eaux pluviales en STEP (station d'épuration) n'a pas de sens pour trois raisons :

- on transporte inutilement, souvent très loin, ces eaux pluviales
- on les traite comme des eaux usées
- on perturbe l'équilibre hydrique des sols et sous-sols

Il est donc nécessaire de redonner des circulations propres aux eaux de pluie, et donc :

- rendre aux rus, ruisseaux et rivières leur écoulement naturel
- favoriser, autant que faire se peut, la rétention des eaux de pluie à la parcelle
- imperméabiliser le moins possible les sols dans les villes
- créer des zones de rétention à ciel ouvert (bassins, étangs, cuvettes, tranchées, fossés, caniveaux, etc.)
- recycler une partie de ces eaux pour des usages spécifiques (toilettes, lavage, réserves incendie, arrosage, etc.)
- construire, en dernier ressort, des bassins de rétention souterrains
- investir dans la création de SDEP (Stations de Dépollution des Eaux Pluviales) pour les eaux de ruissellement polluées.



A Hanovre, les écoulements d'eaux de pluie reproduisent l'écoulement naturel des eaux et sont ensuite dirigées vers des bassins de rétention qui filtrent ces eaux avant leur réutilisation pour les chasses d'eau des toitures de bâtiments de la ville. C'est un système de drainage semi naturel qui permet que 2% seulement des eaux de pluie soient rejetés dans les réseaux, et que 45% de celles-ci s'infiltrent dans le sol, tandis que 53% s'évaporent dans l'atmosphère. L'ARENE a aussi répertorié de nombreuses expériences européennes en la matière.

4 RECONQUÉRIR DES ZONES HUMIDES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les zones humides, particulièrement en région parisienne, ont vu leur espace se restreindre sans arrêt depuis 50 ans. Pourquoi se séparer de 300 hectares alors qu'ils sont une chance inespérée pour reconquérir des lieux porteurs de biodiversité ?

De plus, ils peuvent tout à fait être utilisés en tant que « jardins filtrants » permettant conjointement la phytoépuration et l'usage d'espaces écologiques récréatifs et éducatifs pour la population.

La situation actuelle

IDFE observe que le système d'approvisionnement, d'utilisation puis de rejet de l'eau en Ile-de-France est caractérisé par :

- la captation de ressources lointaines et extérieures à la région : aqueducs amenant à Paris les eaux de sources d'autres régions, canal de l'Ourcq, pompage dans la Marne et la Seine ;
- le traitement insuffisant des eaux polluées et leur rejet en Seine, rendant celles-ci impropres à la baignade, à leur pompage sauf à les traiter à grand frais, eutrophisant la Seine jusqu'à la mer et amenant des pollutions jusque loin dans la Manche. L'état de la Seine aval est tel qu'il a valu à la France une mise en demeure européenne avec à la clé le risque d'une amende se montant à plusieurs centaines de millions d'euros.

Cette situation quasiment "coloniale", où la solidarité amont-aval s'exerce unilatéralement au profit de l'Ile-de-France, est incompatible avec les engagements internationaux de la France, avec les principes d'un développement durable et en tout cas avec l'objectif du Conseil régional - concrétisé dans le SDRIF - d'une éco-région exemplaire. L'agglomération parisienne - et plus généralement la région Ile-de-France - doit assumer ses responsabilités dans la gestion de l'eau du bassin Seine Normandie.

La situation actuelle résulte d'une histoire au cours de laquelle la région capitale "a fait la loi", d'un système d'adduction, de distribution des eaux puis de collecte et de traitement des eaux usées héritées du Second empire, d'un laxisme des autorités à l'égard de la pollution des eaux, de l'indifférence des mêmes autorités devant les normes de qualité environnementale élaborées par l'Europe, d'une volonté de modérer le prix de l'eau (3,14 euros par m³ par foyer soit 380 euros par an), d'une invraisemblable dilution des pouvoirs de gestion de l'eau francilienne entre une douzaine d'organismes administratifs différents entraînant une mentalité d'irresponsabilité illimitée et un blocage des décisions techniques et budgétaires indispensables.

Pour apporter remède - le plus vite possible et à moindre coût - à une partie de ces problèmes - celui des rejets d'eaux usées incompatibles avec la réglementation européenne - le SIAAP, l'un des acteurs de la dépollution des eaux de l'agglomération, propose de ne pas remettre en cause le système existant (un réseau unitaire collectant les trois-quarts des rejets régionaux et les traitant dans 5 stations d'épuration dont Seine-Aval représente 55% de la capacité) mais de l'améliorer.

Cette solution "à l'économie" appelle les observations suivantes :

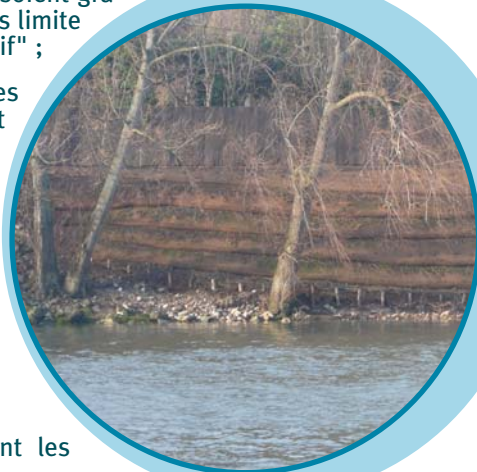
- La prééminence de la station d'Achères (55% du traitement des eaux) demeure alors que le principe posé par les autorités politiques régionales (scénario dit C) et suggéré par les autorités européennes consiste à rapprocher les usines d'épuration des zones de production "d'eau usées" c'est-à-dire de rééquilibrer vers l'est les capacités de traitement.
- Les 6 usines d'épuration du SIAPP continueront à être débordées et donc inefficaces dans 20% des épisodes de pluies en Ile-de-France. La Seine continuera donc à être gravement polluée lors d'un orage sur 5 s'abattant sur l'agglomération parisienne. Et cela sans compter avec un renforcement de ces abats d'eau en cas de modifications climatiques.
- Le SIAAP a tendance à minorer l'augmentation de la population francilienne dans les 15 ans à venir et sa consommation d'eau. Il a fallu un redressement sévère des évaluations par le service de l'eau du ministère de l'Environnement pour arriver à des chiffres plausibles. Même dans ces conditions il y a un fort risque que les capacités d'épuration du système SIAAP (même optimisées) soient gravement déficitaires en 2015. Le système du réseau unitaire est prolongé sans limite grevant ainsi l'avenir et pénalisant les communes qui ont adopté le "séparatif" ;
- La "refonte" de Seine aval ne résout ni le problème de la dilution des responsabilités de gestion de l'eau en Ile-de-France ni celui qui résulte du fait que la collecte et l'épuration des effluents de 3 millions de Franciliens échappent à la responsabilité du SIAAP.
- Il n'est pas pris en compte les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens, les résidus médicamenteux, les résidus de produits de soins ou ménagers, etc.

Propositions d'Ile-de-France Environnement

Dans ces conditions les propositions d'Ile-de-France Environnement sont les suivantes :

1 GOUVERNANCE

Il importe, au premier chef, de déterminer en Ile-de-France une autorité politique décidant de la gestion globale de l'eau (adduction, pompage, distribution, traitement à la source, rejets, collecte-transport, assainissement individuel et collectif) et d'un organisme technique mettant en œuvre les orientations. IDFE suggère que l'organe politique soit le Conseil régional en lien avec les départements d'Ile-de-France et que l'organisme technique résulte d'une mutualisation des différents syndicats franciliens. Les deux institutions seraient liées par une convention ou un contrat de 6 ans (durée de la mandature régionale) permettant une vision à moyen terme et une planification correspondante des actions. L'organisme technique s'occuperait aussi bien de la surveillance de l'assainissement individuel en zone rurale et en secteur pavillonnaire que de la coordination de l'action des distributeurs d'eau potable et des divers syndicats d'assainissement collectif. Alimenté par les redevances d'assainissement, par les primes de l'AESN et par les subventions du Conseil régional, le budget de cet organisme technique serait approuvé par l'assemblée régionale de manière à assurer sa cohérence avec la politique de celle-ci et sa transparence pour les franciliens.



C'est dans ce cadre que pourraient s'établir des « conventions de déversement » permettant de normaliser le transit du volume des flux d'eaux pluviales en rendant chaque collectivité productive responsable de sa rétention, et dans un deuxième temps de la qualité de ses eaux déversées. C'est la recommandation de deux rapports de juillet et août 2006 du Ministère de l'Intérieur et des Ministères de l'Équipement, de l'Agriculture et de l'Écologie. C'est aussi, dans ce contexte, qu'une véritable politique de l'eau est à élaborer dans un processus participatif (État, Région, Départements, Communes, syndicats des eaux ou d'assainissement, associations, citoyens, entreprises, agriculteurs). Une prémisses en est le vote récent par le Conseil régional Ile-de-France d'une « Politique régionale de l'eau » pour 2008-2012 et la signature d'une « Convention de partenariat » entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France pour 2008-2012.

2 GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

Lancement d'une politique volontariste d'économie d'eau (Paris affirme avoir diminué sa "contribution" de 500.000 m³/jour ce qui équivaut à une grosse station d'épuration), de récupération des eaux de pluie à la parcelle, de retour à la perméabilité des sols, de diminution des polluants agricoles et de traitement "in situ" (avant déversement dans le réseau unitaire) des effluents industriels. Sans ces actions préventives, les capacités d'épuration franciliennes continueront à courir derrière les pollutions comme elles le font depuis 67 ans.

3 INFORMATION DES UTILISATEURS

Lancement d'une campagne d'information sur la question de l'eau, sur la responsabilité des consommateurs, sur la solidarité amont-aval, sur le prix à payer pour avoir de l'eau potable au robinet et à volonté et pour 1 euro par jour.

4 DÉCONCENTRATION DU TRAITEMENT

Recherche et acquisition - si nécessaire - de terrains pouvant recevoir, à l'avenir, des stations d'épuration plus proches des lieux d'émission de polluants.

5 AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Financement de recherches scientifiques et techniques sur la récupération et l'utilisation des eaux pluviales mais aussi sur le traitement en stations d'épuration des 33 "substances prioritaires" désignées comme dangereuses, etc.

6 L'USINE SEINE AVAL

- *accélérer sa refonte de manière à rattraper le retard francilien pour le traitement de l'azote et du phosphore ;
- * viser l'objectif de qualité "eau de baignade" ;
- * assurer une récupération des boues à 100% ;
- * laisser un passage en bord de Seine pour la promenade ;
- * installer un comité permanent de concertation pour suivre la refonte de l'usine tout au long de son déroulement.

